

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

2021-224-6 *modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin d'ajouter un usage dans la grille des usages et normes de la zone MF-282*

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021-224-6 *modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin d'ajouter un usage dans la grille des usages et normes de la zone MF-282*.

Le projet de règlement 2021-224-6 vise à ajouter un usage dans la grille des usages et normes de la zone MF-282; plus précisément, l'usage *Public* (P1), tel que défini au règlement de zonage.

La zone MF-282 est située dans le noyau villageois, au nord-est du chemin Saint-Louis et en bordure de la rue Montpetit. Le plan de zonage peut être consulté au bureau municipal.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 14 mai 2024 à 18 h à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture.
4. Que le projet de règlement numéro 2021-224-6 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 10 avril 2024.



Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 10 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 avril 2024.



Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier